

PROCES VERBAL N° 2020/002

du CONSEIL MUNICIPAL du 28 MAI 2020

L'an deux mille vingt,

Le vingt-huit mai à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de LONGUESSE dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Norbert LALLOYER.

Date de la convocation : 19 mai 2020.

ETAIENT PRESENTS : MM. et MMES. Norbert LALLOYER, Martine ABRAHAM, Philippe DESOR, Marc-Olivier LAMBERT, Catherine DAVID, Joël LALLOYER, Sylvie MORGUE, Jean-Claude SALZMANN, Jean-Louis APARISI, Anthony DEVIENNE, Alexia EA-NGUYEN, Gérard HARENT, Raymond LEFEVRE, Christian ROUSSEL, Marie-Hélène BARBIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : néant

Madame Martine ABRAHAM a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers	:	en exercice	:	15
	:	présents	:	15
	:	votants	:	15

ORDRE du JOUR :

- Installation du Conseil Municipal,
- Election du Maire et des Adjoints,
- Fixation des indemnités de fonction des Maire et Adjoints,
- Désignation des représentants des Syndicats Intercommunaux,
- Mise en place de la Commission Appel d'Offre.

ADDITIF à l'ORDRE du JOUR :

- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

APROBATION du PROCES-VERBAL de la SEANCE du 28 février 2020.

- Après l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire ayant fait l'appel des Conseillers et constatant que le quorum est atteint, donne lecture du Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février dernier, aucune observation ni rectification n'est formulée, celui-ci est adopté, à l'unanimité des membres présents

OBJET : ÉLECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'Art.L2122-7 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est élu au scrutin et à la majorité absolue,

CONSIDÉRANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins	: 15
Nombre de bulletins nuls	: 0
Nombre de bulletins blancs	: 1
Nombre de suffrages exprimés	: 14
Majorité absolue	: 8

A obtenu :

Monsieur Norbert LALLOYER : 14 voix

Monsieur Norbert LALLOYER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

OBJET : CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'Art.L2122-2 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE la création de 4 postes d'Adjoints.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'Art.L2122-7 et L.2122-7-1 ;

CONSIDÉRANT que le ou les Adjointes sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

➤ Élection du Premier Adjoint

Premier tour du scrutin

Nombre de bulletins	: 15
Nombre de bulletins nuls	: 0
Nombre de bulletins blancs	: 1
Nombre de suffrages exprimés	: 14
Majorité absolue	: 8

A obtenu :

Monsieur Philippe DESOR : 14 voix

Monsieur Philippe DESOR, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint au Maire.

➤ Élection du deuxième Adjoint

Premier tour du scrutin

Nombre de bulletins	: 15
Nombre de bulletins nuls	: 0
Nombre de bulletins blancs	: 1
Nombre de suffrages exprimés	: 14
Majorité absolue	: 8

A obtenu :

Madame Martine ABRAHAM : 14 voix

Madame Martine ABRAHAM, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Deuxième Adjoint au Maire.

➤ Élection du troisième Adjoint

Premier tour du scrutin

Nombre de bulletins	: 15
Nombre de bulletins nuls	: 0
Nombre de bulletins blancs	: 2
Nombre de suffrages exprimés	: 13
Majorité absolue	: 7

A obtenu :

Monsieur Marc-Olivier LAMBERT : 14 voix

Monsieur Marc-Olivier LAMBERT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Adjoint au Maire.➤ Élection du Quatrième Adjoint

Premier tour du scrutin

Nombre de bulletins	: 15
Nombre de bulletins nuls	: 0
Nombre de bulletins blancs	: 1
Nombre de suffrages exprimés	: 14
Majorité absolue	: 8

A obtenu :

Madame Catherine DAVID : 14 voix

Madame Catherine DAVID, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Quatrième Adjoint au Maire.**- Délibération N° 2020/013 -****OBJET : FIXATION DES TAUX DES INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L.2123-20 et suivants,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la Loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoint au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,**APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 1 abstention pour les indemnités du Maire, et 4 absentions - 1 contre pour les indemnités des Adjoint au Maire,**

DÉCIDE de fixer les montants des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint au Maire,

DE PARTIR sur la base de population de 500 à 999 habitants,

DE FIXER le montant de l'indemnité pour l'exercice des fonctions

- de Maire basée sur le taux maximal de 27.54 %
- d'Adjoint au Maire sur le taux maximal de 10.7 % qui sera divisé de moitié, soit 5.35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

PRÉCISE que cette indemnité de fonctions sera versée mensuellement.

- Délibération N° 2020/014 -**OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SIEVA**

VU les élections municipales de mai 2020 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,**APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE de procéder à l'élection de 2 délégués titulaires qui représenteront la Commune de Longuesse au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Aubette (SIEVA) :

<i>NOM PRÉNOM</i>	<i>FONCTION</i>	<i>ADRESSE</i>	<i>Téléphone Mail</i>	<i>TITULAIRE</i>
LALLOYER Norbert	Maire	3 rue du Moulin Longuesse	06.09.17.82.45 norbert.lalloyer@sfr.fr	Titulaire
DESOR Philippe	Adjoint	12 rue du Moulin Longuesse	06.08.99.78.87 philippedesor@yahoo.fr	Titulaire

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SICCMV

VU les élections municipales de mai 2020 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE de procéder à l'élection des délégués titulaire et suppléant qui représenteront la Commune de Longuesse au Syndicat Intercommunal des Collèges des Canton de Marines et Vigny (SICCMV) :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
DAVID Catherine	Adjoint	46 rue des Roches Longuesse	06.14.20.82.83 davidecmfc@wanadoo.fr	Titulaire
VISSAC BARBIER Marie-Hélène	Adjoint	7 rue de la Couture Longuesse	06.74.21.05.18 mhvissac@gmail.com	Suppléant

- Délibération N° 2020/016 -

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SIBVAM

VU les élections municipales de mai 2020 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE de procéder à l'élection de 2 délégués titulaires qui représenteront la Commune de Longuesse au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Aubette de Meulan (SIBVAM) :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
LALLOYER Norbert	Maire	3 rue du Moulin Longuesse	06.09.17.82.45 norbert.lalloyer@sfr.fr	Titulaire
DESOR Philippe	Adjoint	12 rue du Moulin Longuesse	06.08.99.78.87 philippedesor@yahoo.fr	Titulaire

- Délibération N° 2020/017 -

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SIERC

VU les élections municipales de mai 2020 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE de procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et 2 suppléants qui représenteront la Commune de Longuesse au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Câbles du Vexin (SIERC) :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
SALZMANN Jean- Claude	Conseiller Municipal	8 rue des Baudes Longuesse	06.74.44.49.86 jeanclaudesalman@ozone.net	Titulaire
LALLOYER Joël	Conseiller Municipal	1 rue de la Couture Longuesse	06.46.29.32.40 joel.lalloyer@gmail.com	Titulaire
LEFEVRE Raymond	Conseiller Municipal	45 rue des Roches Longuesse	06.08.40.84.10 lefevre.raymond@bbox.fr	Suppléant
HARENT Gérard	Conseiller Municipal	3 Clos du Moulin Longuesse	06.74.54.99.38 harentgerard@orange.fr	Suppléant

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU VEXIN

VU les élections municipales de mai 2020 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE de procéder à l'élection de délégués titulaire et suppléant qui représenteront la Commune de Longuesse au Conservatoire de Musique du Vexin :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
MORGUE Sylvie	Conseiller Municipal	4 rue de la Couture Longuesse	06.58.81.50.79 pascal.morgue0965@orange.fr	Titulaire
DEVIENNE Anthony	Conseiller Municipal	9 ter Grande Rue Longuesse	06.66.56.96.09 totodev@hotmail.fr	Suppléant

- Délibération N° 2020/019 -

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SMGFAVO

VU les élections municipales de mai 2020 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE de procéder à l'élection de délégués titulaire et suppléant qui représenteront la Commune de Longuesse au Syndicat Mixte pour la Gestion d'une Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO) :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
SALZMANN Jean- Claude	Conseiller Municipal	8 rue des Baudes Longuesse	06.74.44.49.86 jeanclaudesalzmann@ozone.net	Titulaire
DEVIENNE Anthony	Conseiller Municipal	9 ter Grande Rue Longuesse	06.66.56.96.09 totodev@hotmail.fr	Suppléant

- Délibération N° 2020/020 -

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SMDEGTVO

VU l'Arrêté Préfectoral n°2337 du 18 novembre 1994 créant le Syndicat Départemental d'Electricité du Val d'Oise,
VU les élections municipales de mai 2020,
VU les statuts du SMDEGTVO,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE de procéder à l'élection de délégués titulaire et suppléant qui représenteront la Commune de Longuesse au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO) :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
SALZMANN Jean- Claude	Conseiller Municipal	8 rue des Baudes Longuesse	06.74.44.49.86 jeanclaudesalzmann@ozone.net	Titulaire
LEFEVRE Raymond	Conseiller Municipal	45 rue des Roches Longuesse	06.08.40.84.10 Lefevre.raymond@bbox.fr	Suppléant

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SIAA

VU l'Arrêté n°389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (SIAA),
 VU les élections municipales de mai 2020,
 VU l'Art.L5212 du Code des Collectivités Territoriales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
 APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE de procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et suppléant qui représenteront la Commune de Longuesse au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (SIAA) :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
DEVIIENNE Anthony	Conseiller Municipal	9 ter Grande Rue Longuesse	06.66.56.96.09 totodev@hotmail.fr	Titulaire
ROUSSEL Christian	Conseiller Municipal	11 rue des Baudes Longuesse	06.25.31.23.08 christianrousseau2106@gmail.com	Titulaire
APARISI Jean- Louis	Conseiller Municipal	6 rue de la Couture Longuesse	06.67.77.13.51 tosnybill@gmail.com	Suppléant

- Délibération N° 2020/022 -**OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SMIRTOM**

VU les élections municipales de mai 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
 APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE de procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et suppléant qui représenteront la Commune de Longuesse au Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
SALZMANN Jean-Claude	Conseiller Municipal	8 rue des Baudes Longuesse	06.74.44.49.86 jeanclaudealzmann@ozone.net	Titulaire
LALLOYER Joël	Conseiller Municipal	1 rue de la Couture Longuesse	06.46.29.32.40 Joel.lalloyer@gmail.com	Suppléant

- Délibération N° 2020/023 -**OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SMOVON**

VU les élections municipales de mai 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
 APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE de procéder à l'élection de délégués titulaire et suppléant qui représenteront la Commune de Longuesse au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique (SMOVON) :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
APARISI Jean-Louis	Conseiller Municipal	6 rue de la Couture Longuesse	06.67.77.13.51 tosnybill@gmail.com	Titulaire
ROUSSEL Christian	Conseiller Municipal	11 rue des Baudes Longuesse	06.25.31.23.08 christianrousseau2106@gmail.com	Suppléant

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE L'ADICO

VU les élections municipales de mai 2020,
 CONSIDERANT l'adhésion de la Commune à l'ADICO,
 CONSIDERANT la nécessité, suite au renouvellement des Conseils Municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la Commune au sein de l'ADICO,
 CONSIDERANT que le mandat des nouveaux représentants de la Commune de Longuesse ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Conseil Municipal,
 VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la Délibération n°2018/027 du 04 octobre 2018 portant adhésion à l'ADICO,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de procéder à l'élection de délégués titulaire et suppléant qui représenteront la Commune de Longuesse à l'Association pour le Développement et l'Innovation Numérique des Collectivités (ADICO) :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
HARENT Gérard	Conseiller Municipal	3 Clos du Moulin Longuesse	06.74.54.99.38 harentgerard@orange.fr	Titulaire
ROUSSEL Christian	Conseiller Municipal	11 rue des Baudes Longuesse	06.25.31.23.08 christianrousseau2106@gmail.com	Suppléant

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – Désignation d'un représentant

VU les élections municipales de mai 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de procéder à la désignation d'un représentant à l'Assemblée spéciale de l'Etablissement Public Foncier du Département du Val d'Oise ;

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
LALLOYER Norbert	Maire	3 rue du Moulin Longuesse	06.06.17.82.45 norbert.lalloyer@sfr.fr	Titulaire

A été désigné comme représentant à l'Assemblée Spéciale de l'Etablissement Public Foncier du Département du Val d'Oise.

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA CCVC

VU les élections municipales de mai 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de procéder à l'élection de délégués titulaire et suppléant qui représenteront la Commune de Longuesse à la Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC) :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
LALLOYER Norbert	Maire	3 rue du Moulin Longuesse	06.09.17.82.45 norbert.lalloyer@sfr.fr	Titulaire
DESOR Philippe	Adjoint	12 rue du Moulin Longuesse	06.08.99.78.87 philippedesor@yahoo.fr	Suppléant

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU PNRVF

VU les élections municipales de mai 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE de procéder à l'élection de délégués titulaire et suppléant qui représenteront la Commune de Longuesse au Parc Naturel Régional du Vexin Français (PNRVF) :

<i>NOM PRÉNOM</i>	<i>FONCTION</i>	<i>ADRESSE</i>	<i>Téléphone Mail</i>	<i>TITULAIRE</i>
LALLOYER Norbert	Maire	3 rue du Moulin Longuesse	06.09.17.82.45 norbert.lalloyer@sfr.fr	Titulaire
LAMBERT Marc- Olivier	Adjoint	24 rue du Moulin Longuesse	06.22.05.13.86 lambert3ma@gmail.com	Suppléant

- Délibération N° 2020/028 -

OBJET : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire propose au Conseil d'élire les nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres, présidée par le Maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux Art.22 et 23 du Code des Marchés Publics.

<i>MEMBRES TITULAIRES</i>	<i>MEMBRES SUPPLÉANTS</i>
- Philippe DESOR	- Martine ABRAHAM
- Jean-Claude SALZMANN	- Jean-Louis APARISI
- Catherine DAVID	- Christian ROUSSEL

- Délibération N° 2020/029 -

OBJET : DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
- De fixer, dans les limites d'un montant de 1500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière Générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
- De procéder, dans les limites d'un montant annuel de 1.5 million d'€uros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures de risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'Art.L1618-2 et au a de l'Art.L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€,
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- D'exercer, au Nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire,
- D'intenter au Nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€ par sinistre,
- De donner, en application de l'Art.L324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un Etablissement Public Foncier Local,

- De signer la Convention prévue par le 4^e alinéa de l'Art.L311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le 3^e alinéa de l'Art.L332-11-2 du même Code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € par année civile,
- D'exercer au Nom de la Commune, le droit de préemption défini par l'Art.L214-1 du Code de l'Urbanisme,
- D'exercer au Nom de la Commune, le droit de priorité défini aux Art.L240-1 à L240-3 du Code de l'Urbanisme,
- De prendre les décisions mentionnées aux Art.L523-4 et L523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune,
- D'autoriser, au Nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux Associations dont elle est membre.

QUESTIONS DIVERSES : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h30